



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_04_000

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation :
17/04/2026

Date d'affichage :
17/04/2026

**OBJET : Vote du Compte
Financier Unique M49**

L'an deux mille vingt-six
le vingt quatre avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au club house de tennis en raison des travaux à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,
NOULHIANE

Messieurs, BAILLY, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT,
URBAIN, VANDENABEELE, VILLERET.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Monsieur le Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.
Monsieur URBAIN s'étant retiré pour le vote du CFU, Madame Nathalie FONTENY, adjointe aux finances préside la séance.

NANÇAY - EAU et ASSAINISSEMENT - NANÇAY - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation		Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	89 464,00	176 351,84		265 815,84
	Recettes réalisées (1)	B	89 464,00	116 914,16		206 378,16
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00		0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	396 771,09	222 472,37		618 243,46
	Dépenses réalisées (1)	E	71 087,84	99 598,62		170 686,36
	Restes à réaliser	F	174 349,24	0,00		174 349,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	18 376,16	17 316,63		36 691,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	306 307,09	46 120,63		352 427,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	324 683,25	63 436,16		388 119,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-174 349,24	0,00		-174 349,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	150 334,01	63 436,16		213 770,17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget EAU ET ASSAINISSEMENT, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Nançay, le 25 avril 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 18 mai 2026